

***La République d'Arménie s'abstient du paragraphe suivant:***

"Nous réaffirmons notre ferme détermination à soutenir les pays et les peuples du monde qui sont attachés aux valeurs de la liberté et de la démocratie contre les tentatives ou menaces directes ou indirectes visant à les saper. Nous acceptons les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies selon lesquels tous les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État et régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. Nous reconnaissons le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, des États, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies. Nous soulignons la nécessité de parvenir dès que possible à une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément aux principes de la Charte des Nations unies. Nous condamnons les conséquences effroyables, sur le plan des droits de l'homme et sur le plan humanitaire, de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris les attaques en cours contre des infrastructures essentielles dans toute l'Ukraine, qui ont des conséquences dévastatrices pour les civils, et nous nous déclarons profondément préoccupés par le nombre élevé de victimes civiles, y compris des femmes et des enfants, par le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés ayant besoin d'une aide humanitaire, ainsi que par les violations et les violences commises à l'encontre d'enfants. Nous sommes profondément préoccupés par les effets négatifs de la guerre sur la sécurité alimentaire mondiale, l'énergie, la sûreté nucléaire et l'environnement. Nous demandons à la Russie de retirer immédiatement, totalement et inconditionnellement toutes ses forces militaires d'Ukraine le long de ses frontières internationalement reconnues, et appelons à la cessation des hostilités. Nous demandons également aux parties au conflit armé de respecter les engagements qu'elles ont pris en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous demandons également l'échange intégral des prisonniers de guerre, la libération de toutes les personnes détenues illégalement et le retour de tous les civils internés, déplacés de force et déportés, y compris les enfants. Nous soutenons fermement la poursuite des crimes graves au regard du droit international sur le territoire ukrainien par le biais d'enquêtes et de poursuites appropriées, équitables et indépendantes au niveau national ou international, ainsi que la garantie d'une justice pour toutes les victimes et la prévention de futurs crimes".

***Ce paragraphe ne reflète pas de manière globale et complète tous les conflits et toutes les crises et n'aborde pas le fait de l'agression de l'Azerbaïdjan contre le territoire souverain de la République d'Arménie et de l'occupation de certaines parties du territoire souverain de l'Arménie.***

